economiesuisse Case postale 8032 Zurich

Lausanne, le 19 février 2002 T:\DIRCVC\\INFODIR\PREAVIS\PREAVIO2\POL0201.DOC RE.I/rf

Procédure de consultation relative au projet de modification de la loi fédérale sur la protection des obtentions végétales

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 4 janvier de cette année à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous constatons que les modifications proposées vont toutes dans la direction d'une adaptation de notre législation au contexte international, principalement pour tenir compte des engagements pris par le Conseil fédéral lors de la signature de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales (Convention UPOV) en 1991. Il s'agit également, dans une certaine mesure, d'assurer l'eurocompatibilité de la loi actuelle, tout en respectant le cadre des accords TRIPS de l'OMC. D'une manière générale, nous soutenons le principe d'une telle adaptation.

Dans ce contexte, et compte tenu qu'il s'agit d'un domaine très particulier de propriété intellectuelle et industrielle, nous ne sommes en mesure que d'émettre des considérations et remarques de portée générale et laissons le loisir aux organismes spécialisés de prendre des positions plus spécifiques.

Nous soulignons toutefois l'importance que revêt une telle réglementation, dans la perspective de la recherche en génétique et génomique développée par notre pays. Nous apprécions ce texte, qui laisse beaucoup de latitude aux obteneurs, favorisant en cela les futurs développements biotechnologiques. Il serait à souhaiter que toute l'administration fédérale, et l'Office fédéral de l'environnement en particulier, adoptent un comportement en adéquation avec une telle philosophie.

Enfin, nous sommes également favorables au signal donné en faveur du monde agricole et paysan suisse, en renforçant le « **privilège de l'agriculteur** » sur certaines variétés. Cette ouverture permet certainement à ce secteur économique d'assurer une plus grande chance de réussite dans son long et dur chemin vers l'économie de marché, telle que voulue par le Conseil fédéral et mise en œuvre depuis le projet de PA 2002.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Régis Joly Sous-directeur